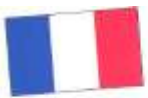
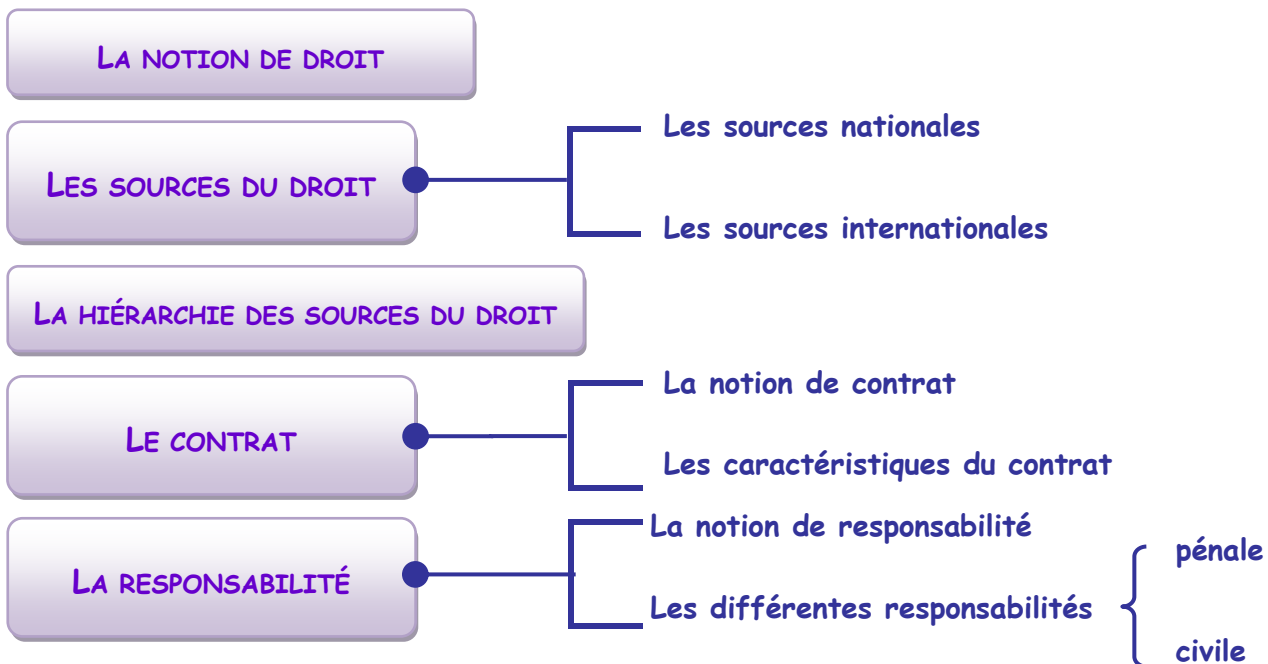


Thème n°5 : L'environnement juridique de l'entreprise

OBJECTIFS :

- Définir la notion de droit ;
- Caractériser et hiérarchiser les différentes sources du droit national ;
- Découvrir les droits européen et international ;
- Définir la notion de contrat ;
- Savoir vérifier le respect des conditions de formation d'un contrat ;
- Déterminer la responsabilité et ses différents domaines.

PLAN DU THÈME :



1. LA NOTION DE DROIT



Pour fonctionner, tout groupe doit avoir des **règles** à respecter : lors d'un match de foot, d'une vente de voiture, dans une entreprise, dans une classe, dans un pays ou un groupe de pays.

Ces règles ne relèvent pas toutes de l'autorité publique (État, région, département) puisque certaines sont propres à une organisation (entreprise, lycée..).

Selon leur nature, ces règles concernent quelques personnes ou des populations entières.



❶ Observez les photos ci-dessus et identifiez les règles de droit évoquées :

-
-
-
-

❷ Que se passe-t-il si un individu ne respecte pas une règle de droit ?

.....

.....

❸ Expliquez pourquoi peut-on dire que les règles existent pour permettre la vie en société :

.....

.....

.....

❹ À partir de vos connaissances et de vos réponses aux questions précédentes, proposez une définition de la notion de « droit » :

.....

.....

.....

.....

.....

2. LES SOURCES DU DROIT



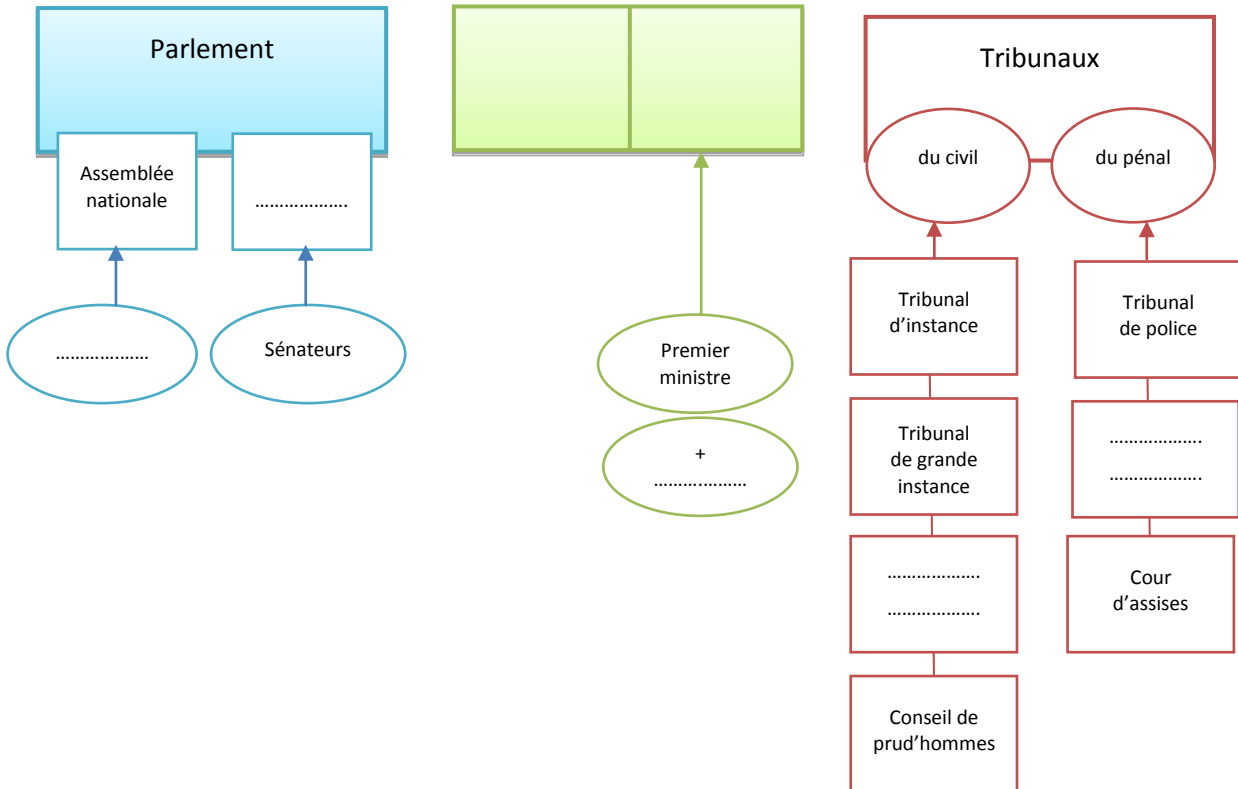
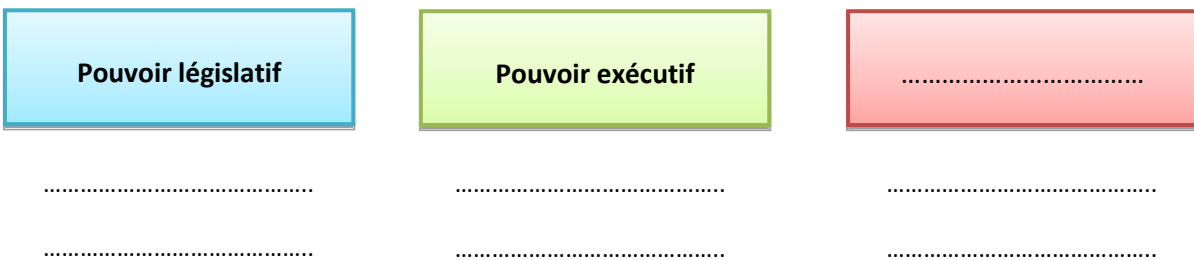
Avant de découvrir les différentes sources du droit français, il convient de faire un rappel sur les institutions de la République française :

2.1 Les institutions de la République



① Placez les termes suivants sur le schéma ci-dessous :

- Gouvernement
- Députés
- Ministres
- Met en application les lois
- Pouvoir judiciaire
- Président de la République
- Sanctionne ceux qui ne respectent pas les lois
- Sénat
- Tribunal correctionnel
- Tribunal de commerce
- Vote les lois



② Recherchez le nom :

- du Président de la République :
- du Premier ministre :
- du président de l'Assemblée nationale :
- du président du Sénat :

2.2 Les sources nationales du droit



Le **droit national** est un ensemble de règles qui concernent toute la population française. Ces règles ont différentes sources et différentes portées.

✎ En voici les principales dont vous devez retrouver la définition en reliant les différents points :

SOURCE DU DROIT	DÉFINITION
L'arrêté	<ul style="list-style-type: none">● C'est le texte fondateur de la V^e République. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958, elle organise les pouvoirs publics, définit leur rôle et leurs relations.
La Constitution	<ul style="list-style-type: none">● C'est une décision prise par le Président de la République ou par le premier ministre, qui peut concerner une personne ou la population entière.
La jurisprudence	<ul style="list-style-type: none">● Elle est proposée par un membre du gouvernement (ministre) ou du Parlement (député ou sénateur), est ensuite votée par l'Assemblée nationale et le Sénat et, enfin, promulguée (approuvée et signée) par le Président de la République.
La loi	<ul style="list-style-type: none">● C'est une décision prise par une autorité (ministre, préfet, maire) dans son domaine de compétence.
Le décret	<ul style="list-style-type: none">● Ce sont les décisions rendues par un tribunal ou une cour, et qui serviront d'exemple pour des futurs jugements similaires.

2.3 Les sources internationales du droit



Les règles de droit national doivent respecter **les traités et accords internationaux** signés et ratifiés par la France (accords de Marrakech de 1994 instituant l'Organisation Mondiale du Commerce, le traité de Rome de 1956 créant la Communauté Économique Européenne, le traité de Maastricht de 1992 donnant naissance à l'Union Européenne...) et le droit européen.

✎ Prenez connaissance des documents 1 et 2 et répondez aux questions posées à la page suivante :

Document 1 *Les traités et les accords internationaux*



Il s'agit de conventions négociées entre la France et un ou plusieurs États, dans le but de s'engager mutuellement dans les domaines de la défense, du commerce, de l'environnement ou encore de la justice. Les organismes internationaux tels que les Nations Unies (ONU) sont souvent à l'origine de ce type d'accords.

L'entrée en vigueur d'un traité international en France est subordonnée à la ratification par le président de la République, par un référendum ou par le vote d'une loi. Le traité porte sur des points très précis : échanges d'étudiants, coopération commerciale, protection de l'environnement...

Document 2 *Près de la moitié de la législation française est d'origine européenne*



Les Français ne sont pas encore tout à fait habitués à l'idée que les lois auxquelles ils sont soumis dépendent de plus en plus des directives, règlements et décisions de l'Union européenne. Selon les spécialistes du droit communautaire, les textes d'origine européenne représentent désormais plus de la moitié de la législation française. Les estimations, disent-ils, varient d'un peu plus de 50 % à environ 70 %. Ces mêmes spécialistes soulignent parmi les « plus » de l'Europe, entre autres, les pots catalytiques imposés par des directives communautaires. Ils mentionnent également les garanties apportées par l'Union Européenne sur la qualité de l'eau et des aliments, notamment grâce à l'étiquetage, ou encore le recyclage des déchets, rendu obligatoire par Bruxelles.

Article paru dans "Le Monde" daté du 13 juin 2004

❶ Quelles sont les deux sources internationales du droit ?

-
-

❷ Quels sont les pays qui doivent appliquer les traités internationaux ?

.....

❸ À quelles conditions un traité international est-il applicable en France ?

➤
➤
➤

❹ À qui s'applique le droit européen ?

.....

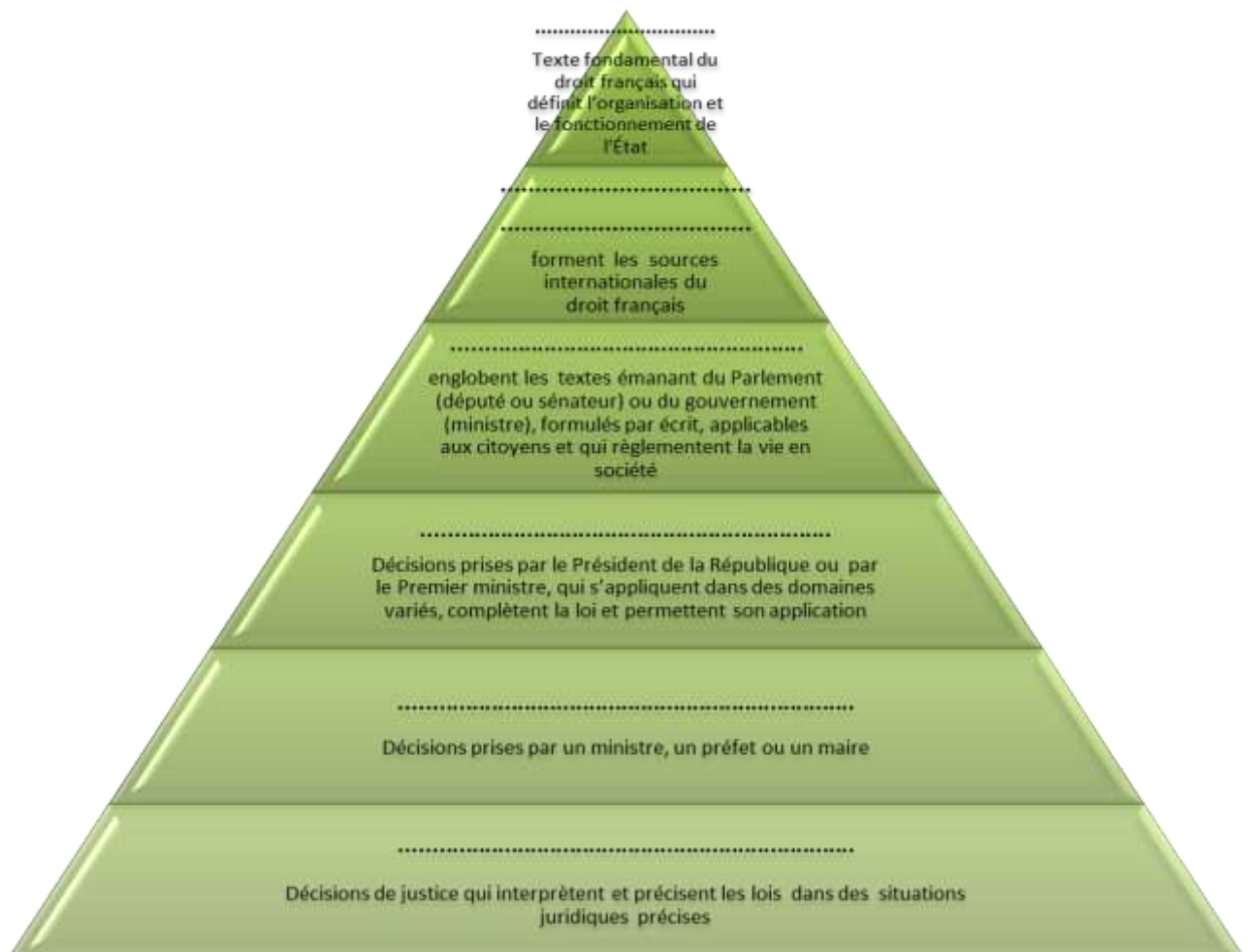
3. LA HIÉRARCHIE DES SOURCES DU DROIT



La hiérarchie des sources du droit est un **classement hiérarchisé** de l'ensemble des normes qui composent le système juridique français pour en garantir **la cohérence et la rigueur**. Elle est fondée sur le principe qu'**une norme doit respecter celle du niveau supérieur**.

✂ En vous aidant des définitions proposées dans la pyramide ci-dessous, remplacez les différentes sources du droit suivantes :

Décrets, Droit communautaire, Lois, Arrêtés, Jurisprudence, Traités internationaux, Constitution



Document 3 *La hiérarchie des normes*

L'ensemble des règles de droit est ordonné selon une hiérarchie de normes ; **une nouvelle règle de droit** :

- **doit respecter les règles antérieures de niveau supérieur,**
- **peut modifier les règles antérieures de même niveau,**
- **et entraîne l'abrogation des règles inférieures contraires.**

www.legifrance.gouv.fr

✍ À partir du document ci-dessus et de la pyramide située à la page précédente, retrouvez les sources du droit que doivent respecter une loi, un arrêté et un décret :

	À quelle(s) autre(s) source(s) du droit le texte ne doit-il pas être contraire ?
une loi	
un arrêté	
un décret	

Faites le point !

LE DROIT ET SES SOURCES

✍ Expliquez en quelques lignes la notion de droit, ses sources et la manière dont elles sont hiérarchisées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



4. LE CONTRAT

4.1 La notion de contrat

D'après l'article 1101 du Code civil, « le contrat est une **convention** par laquelle une ou plusieurs personnes **s'obligent**, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou ne pas faire quelque chose ».

Document 4 Une journée avec Enzo MARTINEZ

Enzo MARTINEZ, qui vient récemment de se mettre à son compte en créant l'entreprise ÉNERCLIM, spécialisée dans les systèmes énergétiques et climatiques (Colmar 68000), prend, comme tous les matins, le tram pour se rendre sur son lieu de travail. En passant, il achète un croissant. Pour la pause déjeuner, il décide de se rendre au restaurant avec ses salariés. Après sa journée, il rentre chez lui à pied et prépare sa réunion du lendemain. Dans la soirée, il surfe sur Internet et commande, sur un site de commerce électronique, un parfum qu'il compte offrir à son épouse pour son anniversaire. Il termine la soirée avec des amis qui sont passés lui rendre visite, afin qu'ils puissent organiser ensemble le match de football qu'ils ont prévu de disputer le week-end suivant.

✎ À partir de la définition de l'article 1101 du Code civil, répondez aux questions suivantes :

- ❶ Pour chacune des situations vécues par Enzo MARTINEZ (document 4), précisez, dans le tableau ci-dessous, s'il s'agit d'un contrat ou non.
- ❷ Lorsqu'il s'agit d'un contrat, déterminez les obligations des deux parties.

	S'agit-il d'un contrat ?	Pour les contrats, précisez :	
		Obligations d'Enzo MARTINEZ	Obligations de l'autre partie
Prendre le tram	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Acheter un croissant	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Déjeuner au restaurant	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Rentrer à pied	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Préparer la réunion du lendemain	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Commander un parfum sur Internet	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Passer la soirée avec des amis	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Organiser et disputer un match de football	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

4.2 Les caractéristiques du contrat

a) La forme du contrat

Le principe est le **consensualisme**, ce qui signifie que seul l'échange de volonté suffit à la conclusion du contrat. Cependant certains contrats nécessitent un écrit sous peine de nullité comme par exemple : la vente d'une maison, la souscription d'une assurance...

Article 1108 du Code civil

↳ D'après l'article 1108 du code civil, lors de la conclusion d'un contrat l'accord peut donc être donné par ou

b) Les conditions de validité du contrat

L'article 1108 du Code civil précise que 4 conditions sont essentielles pour que le contrat soit valide :

- ✓ **Le consentement** : il doit exister, être libre et ne doit pas être obtenu par la violence (contrainte physique ou morale), par l'erreur (sur la personne ou la chose) ou par le dol (tromperie pour amener quelqu'un à contracter) ;
- ✓ **La capacité** : il faut être majeur et capable, par conséquent les mineurs non émancipés et les majeurs protégés (personnes dont les facultés mentales sont altérées par exemple) ne peuvent, en principe, contracter sauf pour les contrats de la vie quotidienne d'un faible montant ;
- ✓ **L'objet de l'accord** (c'est-à-dire la chose pour laquelle on contracte) : il doit être déterminé et licite ;
- ✓ **La cause** (ce sont les motifs qui amènent à s'engager) : elle doit être licite.

Exercice n°1 : **La notion de consentement**

↳ Dans les trois situations suivantes, définissez la nature du vice du consentement et justifier votre choix :

Cas	Erreur	Violence	Dol	Justification
Un couple a repéré une belle automobile à un prix attractif. Le vendeur a profité des embouteillages pour faire essayer le véhicule. Ainsi, il leur a caché l'existence d'un défaut de freinage.				
Kévin revendeur de pièces automobile a vendu à Tiago un carburateur de marque qui s'avère être une contrefaçon. Kévin l'ignorait.				
Raymond, 90 ans, a signé un contrat de 95 000 € pour la commande d'une voiture de luxe. Le démarcheur à domicile est entré presque de force, est resté deux heures et a pressé Raymond de signer.				

Exercice n°2 : *Les caractéristiques d'un contrat*

Enzo MARTINEZ vient de signer un contrat de maintenance avec un client important. Il vous demande de l'analyser afin de vérifier qu'il est bien conforme.

✂ Pour y parvenir, consultez le contrat ci-dessous et répondez aux questions suivantes :

❶ Quel est l'objet du contrat ?

.....

❷ Quelles sont les parties concernées par ce contrat ?

.....

❸ Comment sait-on que les deux parties sont d'accord ?

.....

❹ Quels sont les obligations et les droits du PRESTATAIRE ?

.....

.....

❺ Quels sont les obligations et les droits du CLIENT ?

.....

.....

❻ Monsieur DURAND pourra-il mettre fin à ce contrat le 30 novembre 2018 ? Expliquez.

.....

.....



Société ÉNERCLIM

14 rue des Fleurs – 68000 COLMAR

Représentée par Monsieur MARTINEZ

Désigné ci-après par l'expression « Le PRESTATAIRE » d'une part

Et

Société XPM - 48 rue de Lyon – 68000 COLMAR

Représentée par Monsieur DURAND

Désigné ci-après par l'expression « Le CLIENT »

Il a été convenu ce qui suit :

ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Le CLIENT confie au prestataire le soin d'effectuer la maintenance préventive systématique de l'installation :

- deux visites espacées de 6 mois, dont le contenu est décrit en annexe 1
- une visite préventive dont le contenu est prévu en annexe

Pour cela, le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques qu'il juge nécessaire.

PRISE D'EFFET ET RECONDUCTION

Le contrat entre en vigueur à la date de signature et pour une durée initiale de deux années. Sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date d'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, il se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée.

MONTANT DES PRESTATIONS

[.....]

RÉSILIATION

Durant l'ensemble des périodes contractuelles, le présent contrat pourra être résilié par chacune des parties si l'autre partie est soumise à une procédure collective ou pour l'un des motifs suivants :

- non-respect des obligations relatives à l'exécution ;
- non-respect des échéances de paiement.

En cas de résiliation totale et définitive du présent contrat, le CLIENT, avise le PRESTATAIRE par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le présent contrat est résilié après paiement des prestations préalablement effectuées.

À Colmar, le 23 octobre 2017,

Le PRESTATAIRE

ENZO MARTINEZ

Le CLIENT

Sébastien Durand

Fait en deux exemplaires.

5. LA RESPONSABILITÉ



5.1 La notion de responsabilité

D'après l'article 1382 du Code civil, « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un **dommage**, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le **réparer*** ».

↳ Selon le Code civil, la responsabilité est le fait de et dans certains cas, d'être lorsque la loi et la situation l'exigent.

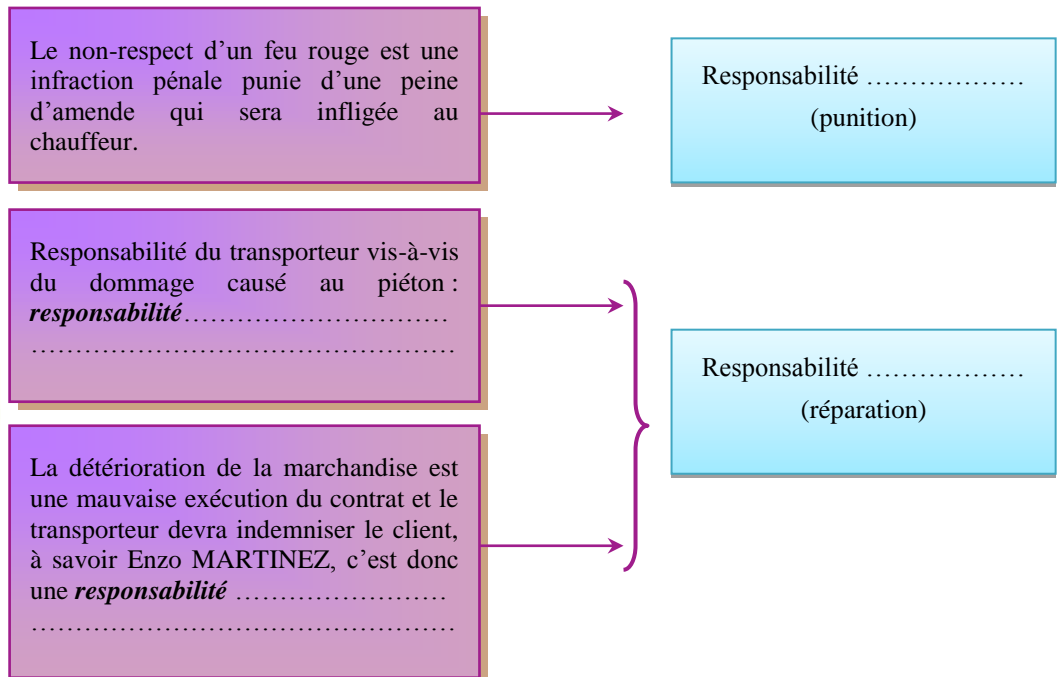
5.2 Les différentes responsabilités

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE			LA RESPONSABILITÉ CIVILE	
Est engagée lorsqu'un individu a commis une infraction à la loi			Est engagée lorsqu'un individu cause un dommage (un préjudice) à une autre personne	
Les infractions			délictuelle ou extracontractuelle	contractuelle
Contraventions Ex. : stationnement interdit	Délits Ex. : vol	Crimes Ex. : meurtres, viols	Il s'agit de réparer un dommage causé (de manière intentionnelle ou non) à une autre personne	Elle résulte d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution des obligations nées d'un contrat.
Les infractions sont classées et sanctionnées selon leur gravité. Les sanctions (amende et/ou emprisonnement) sont prononcées par le juge.			Le préjudice est réparé par le versement de dommages-intérêts dont le montant est déterminé par le juge	

Exercice n°3 : La responsabilité

Enzo MARTINEZ confie la livraison de marchandises à un transporteur ; celui-ci « grille » un feu rouge, renverse un passant et détériore une partie des marchandises. Il vous demande de l'éclairer quant aux différentes responsabilités qui sont mises en cause dans cet accident.

↳ Analysez le schéma ci-dessous et retrouvez les responsabilités correspondantes aux faits :



Exercice n°4 : Les différents types de responsabilités

À partir du tableau situé à la page précédente, cochez la colonne correspondante au type de responsabilité pour chacune des situations ci-dessous :

Situations	Responsabilité pénale	Responsabilité civile	
		délictuelle ou extracontractuelle	contractuelle
James a été arrêté alors qu'il roulait à 150 km/h sur l'autoroute.			
Un arbre appartenant à Mehdi empiète sur la propriété de son voisin ; les racines ont endommagé le mur mitoyen des propriétés.			
Julien n'a pas payé d'impôts depuis plus de 5 ans car il ne déclare pas la totalité de ses revenus pour éviter d'être imposable.			
Le bijoutier monsieur Leroy propose à des riches clientes des bijoux très chers, en affirmant qu'il s'agit de pièces uniques en métaux précieux. Il s'agit en réalité de simples objets fabriqués à partir de verre et de métal colorés.			
Amélie, exaspérée par les nuisances sonores de son voisin, l'a giflé lors d'une explication un peu vive.			
La concession automobile Peugeot de Colmar a encaissé le chèque de Rachid, il y a un mois, et ne livre toujours pas le véhicule automobile commandé.			

Faites le point !

LE CONTRAT ET LA RESPONSABILITÉ

✎ Résumez en quelques lignes les notions étudiées précédemment (le contrat, ses caractéristiques, la responsabilité et ses différents types) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....